

Info-MADO

Bulletin de la Direction de santé publique du Nunavik sur les maladies à déclaration obligatoire

VOL. 2, NO. 3
NOVEMBRE 2014

MORSURE ANIMALE ET RAGE

Rédigée par Julie Picard, conseillère en maladies infectieuses
Direction de santé publique

ÉTAT DE SITUATION

Depuis quelque temps, plusieurs communautés ont remarqué que des renards rôdent à proximité et peuvent même circuler dans les villages. Il a aussi été rapporté que des renards, espèce qui évite habituellement le contact avec les humains, sembleraient plus tolérants à la présence de l'homme. Toutefois, mise à part cette familiarité, il ne semble pas y avoir d'autres comportements qui évoquent la rage.

Depuis avril 2014, des contraintes administratives ont fait que les analyses de rage sur des animaux du Nunavik ont été interrompues, raison pour laquelle il n'y a pas eu de résultat positif pour le territoire. Il serait donc imprudent d'en conclure que la rage est en régression au Nunavik. Les analyses devraient être à nouveau accessibles prochainement.

RENSEIGNEMENTS SUR LA RAGE.

La rage, endémique au Nunavik, est transmise aux mammifères et aux humains à la suite d'une exposition significative au virus. Celle-ci se définit par morsure, par griffure ou par contact de la salive ou du LCR sur une plaie fraîche (ayant saignée ou suintée depuis moins de 24 heures) ou une muqueuse.

Chez l'humain, cette maladie est toujours mortelle après l'apparition des premiers symptômes. La seule façon de prévenir la maladie après une exposition significative est le lavage de la plaie à l'eau courante et au savon pendant au moins 10 minutes, ainsi que l'administration, le plus rapidement possible, **d'immunoglobuline ET de quatre doses de vaccin** antirabique telle que la Direction de santé publique (DSP) l'aura recommandée.

Chez les animaux domestiques, chiens et chats, la meilleure façon de prévenir la rage est de les faire vacciner régulièrement. En 2014, lors de leur tournée annuelle de vaccination, les vétérinaires du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation ont formé des vaccinateurs dans la très grande majorité des villages du Nunavik. Ces vaccinateurs qui relèvent des municipalités offrent la vaccination gratuite aux chiens du village.

Pour en apprendre davantage sur la rage, consulter le [Guide d'intervention visant la prévention de la rage humaine](#) sur le site du MSSS.

C.P. 900
Kuujuaq, Québec J0M 1C0
Téléphone : 819 964-2222 / 1 844 964-2244
Télec. confidentiel : 819 964-2814 / 1 866 867-8026

كوارثي
NUNAVIK REGIONAL BOARD OF HEALTH AND SOCIAL SERVICES
REGIE REGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX NUNAVIK





RECOMMANDATIONS AUX PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ

1. Signaler les expositions significatives à la DSP :

- a. Durant les heures de bureau - en remplissant le questionnaire d'enquête et en le retournant rapidement par télécopieur au numéro apparaissant sur le formulaire;
- b. En dehors des heures ouvrables - en contactant par téléphone le médecin de garde de la santé publique (*se référer à la liste de garde diffusée par la DSP*).

1. Après une exposition significative, toujours s'assurer de :

- a. Nettoyer la plaie à l'eau courante et au savon pendant au moins 10 minutes;
- b. Administrer les **immunoglobulines** et les **quatre doses** de vaccin conformément au [PIQ](#), selon les recommandations de la DSP.

3. Inviter les propriétaires de chiens à contacter la municipalité pour faire vacciner leur animal.

Pour toute question concernant la rage et les morsures animales, contacter d'abord Julie Picard par téléphone durant les heures ouvrables au **819 964-2222/1 844 964-2244**, poste **351**, sinon Dr Mario Brisson au **418 666-7000** poste **335**. En dehors des heures ouvrables, consulter le médecin de garde.